

## Relaxe de Zemmour : « Les parties civiles voulaient le déchoir de ses droits civiques »,



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 09 septembre 2021

Source [*Valeurs actuelles*] La cour d'appel de Paris a relaxé, ce mercredi 8 septembre, le polémiste Éric Zemmour. Selon BFM TV, l'éditorialiste était poursuivi pour injure et provocation à la haine après une diatribe contre l'islam et l'immigration prononcée en 2019.

Victoire judiciaire pour Éric Zemmour ! Le polémiste, dont on ignore encore les ambitions pour la présidentielle de 2022, est relaxé pour ses propos tenus lors d'une "convention de la droite". L'événement avait été organisé par des proches de l'ex-députée du Front national (devenu RN), Marion Maréchal, le 28 septembre 2019. [BFM TV](#) rappelle qu'à l'époque, le journaliste avait prononcé un discours fustigeant des immigrés « *colonisateurs* » et une « *islamisation de la rue* ». La star de CNews avait également décrit le voile et la djellaba comme « *les uniformes d'une armée d'occupation* ». Les motivations de l'arrêt de la cour d'appel n'étaient pas immédiatement disponibles. En première instance, le chroniqueur de 63 ans avait été condamné pour ces propos à une peine de 10 000 euros d'amende. Sur Twitter, Éric Zemmour s'est félicité de la nouvelle : « *Je viens d'être relaxé, mais c'est la philosophie de ces lois liberticides que je critique. #STOPcensure* »

Joint par *Valeurs actuelles*, l'avocat d'Éric Zemmour, Me Olivier Pardo, exulte : « *C'est une énorme victoire, qui intervient après une condamnation très sévère. Éric Zemmour s'attend toujours au pire en matière judiciaire, mais il n'était pas spécialement inquiet du jugement. Les parties civiles avaient même demandé de le déchoir de ses droits civiques* ». Me Pardo dénonce aussi « *le parquet qui avait déformé ses propos, transformant sa phrase "naguère l'immigration" en "la guerre, l'immigration"* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)